



A retourner, dument complété, à l'éducateur, responsable du degré
avant le **vendredi 9 septembre 2019**.

NOM de l'élève : Prénom :
Date de naissance : Niveau : Classe (entourer) : A - B - C - D - E - F - G - H - I - J
Adresse :
Nom de la personne responsable : Tél en cas d'urgence :
Adresse courrier (si différente) :

Règlement d'ordre intérieur et Projet éducatif, pédagogique, d'établissement et règlement des études

Chers parents,

Par souci d'écologie, les deux brochures sont déposées sur le site internet de l'école www.iejn.be/lycee dans la catégorie « Les textes de références ». Vous pouvez les consulter à tout moment, mais aussi les imprimer.

1. Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance

Du Règlement d'ordre intérieur et de la brochure « Projet éducatif, projet pédagogique, projet d'établissement et Règlement des Etudes » pour 2019-2020.

2. Une copie papier est disponible sur demande par courriel à l'adresse secretariat@iejn.be

Signature :

Temps de midi et étude du soir

Je soussigné(e), déclare que (noircissez les cases adéquates) :

1. Pendant le temps de midi, mon fils/ma fille :

a. Pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année :

- Rentre à la maison (adresse ci-dessus).
 Reste à l'Institut et pique-nique au réfectoire.

b. Pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} :

- Est autorisé(e) à sortir de l'école entre 12h50 et 13h30.
 Reste à l'Institut.

2. Après le dernier cours prévu à l'horaire, mon fils/ma fille :

- Quitte l'Institut.
 Reste occasionnellement à l'étude.
 Reste obligatoirement à l'étude, dès la fin des cours et selon les modalités précisées ci-dessous (compléter le tableau) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			De 12h00 à (max. 12h50)		
	De 15h20 à (max. 17h00)	De 15h20 à (max. 17h00)		De 15h20 à (max. 17h00)	De 15h20 à (max. 17h00)
ou	De 16h10 à (max. 17h00)	De 16h10 à (max. 17h00)		De 16h10 à (max. 17h00)	De 16h10 à (max. 17h00)

Signature des parents :

Signature de l'élève précédée de la mention « Lu et approuvé » :